

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Basazol® Rouge 72 L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: colorant pour l'industrie papetière

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 141
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 44 7819-382
adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

Skin Corr./Irrit. 1B
Eye Dam./Irrit. 1
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

H302, H314, H400, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264	Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : phosphate de triisobutyle

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acide acétique ... %, acétate de 2-[2-[4-(diméthylamino)phényl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

colorant au méthine

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

dissous dans: acide acétique ... %, eau

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

acide acétique ... %

Teneur (W/W): $\geq 25\%$ - $\leq 35\%$ Flam. Liq. 3
 Numéro CAS: 64-19-7 Skin Corr./Irrit. 1A
 Numéro-CE: 200-580-7 Eye Dam./Irrit. 1
 Numéro d'enregistrement REACH: H226, H314
 01-2119475328-30
 Numéro INDEX: 607-002-00-6

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 2: 10 - < 25 %
 Eye Dam./Irrit. 2: 10 - < 25 %
 Skin Corr./Irrit. 1B: 25 - < 90 %
 Skin Corr./Irrit. 1A: $\geq 90\%$

acétate de 2-[2-[4-(diméthylamino)phényl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium

Teneur (W/W): $\geq 15\%$ - $\leq 25\%$ Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Numéro CAS: 71598-17-9 Skin Corr./Irrit. 1B
 Numéro-CE: 275-654-5 Eye Dam./Irrit. 1
 Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Acute 1
 01-2120133758-49 Aquatic Chronic 1
 Facteur M - aiguë: 10
 Facteur M - chronique: 10
 H302, H314, H400, H410

4-diméthylaminobenzaldéhyde

Teneur (W/W): $\leq 3\%$ Acute Tox. 3 (par voie orale)
 Numéro CAS: 100-10-7 Aquatic Chronic 3
 Numéro-CE: 202-819-0 H301, H412

acide sulfurique ... %

Teneur (W/W): $\leq 2\%$ Skin Corr./Irrit. 1A
 Numéro CAS: 7664-93-9 Eye Dam./Irrit. 1
 Numéro-CE: 231-639-5 H314

Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119458838-20

Numéro INDEX: 016-020-00-8

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 2: 5 - < 15 %
 Eye Dam./Irrit. 2: 5 - < 15 %
 Skin Corr./Irrit. 1A: $\geq 15\%$

1,3,3-triméthyl-2-méthylèneindoline

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

Teneur (W/W): < 1 %
Numéro CAS: 118-12-7
Numéro-CE: 204-235-1

Acute Tox. 4 (par voie orale)
Skin Corr./Irrit. 2
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
H315, H302, H400, H410

phosphate de triisobutyle

Teneur (W/W): < 1 %
Numéro CAS: 126-71-6
Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119957118-32

Skin Sens. 1B
H317

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

oxydes d'azote, oxydes de carbone

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie. En cas de feu et sous certaines conditions, d'autres produits de combustion dangereux peuvent être générés.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Classe de stockage selon TRGS 510 (initialement VCI, Allemagne): (8A) Substances corrosives combustibles

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 0 - 50 °C

Le produit est endommagé à température basse et par le gel.

Le produit emballé doit être protégé contre le dépassement des températures indiquées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

64-19-7: acide acétique ... %

VME 25 mg/m³ ; 10 ppm (MAK (CH))

VLE 50 mg/m³ ; 20 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsque les limites d'exposition biologiques sont respectées.

7664-93-9: acide sulfurique ... %

VME 0,1 mg/m³ (MAK (CH)), Poussière inhalable

VLE 0,1 mg/m³ (MAK (CH)), Poussière inhalable

(MAK (CH)), Poussière inhalable

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsque les limites d'exposition biologiques sont respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

combinaison de protection contre les agents chimiques (p. ex. selon EN 14605)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. En raison du pouvoir colorant du produit, il est recommandé d'utiliser une combinaison de travail fermée évitant les salissures pendant la manipulation. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ranger séparément les vêtements de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	odeur piquante
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	env. 3 (100 g/l, 20 °C)
Température de solidification:	< -18 °C

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

Intervalle d'ébullition: 100 - 120 °C

*Données relatives à : acide acétique ... %*Point d'ébullition: 117,9 °C (autre(s))
(1.013 hPa)*Données bibliographiques.*-----
Point d'éclair:

Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.

*Données relatives à : acide acétique ... %*Point d'éclair: 39 °C (autre(s), coupelle fermée)
Données bibliographiques.-----
Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

Inflammabilité: pas facilement inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.

Température d'auto-inflammation: > 200 °C (DIN 51794)

*Données relatives à : acide acétique ... %*Température d'auto-inflammation: 463 °C
Données bibliographiques.-----
Pression de vapeur: 14 mbar
(20 °C)108 mbar
(50 °C)*Données relatives à : acide acétique ... %*Pression de vapeur: 20,9 hPa (mesuré(e))
(25 °C)
Données bibliographiques.-----
Densité: env. 1,07 g/cm³
(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Solubilité dans l'eau: soluble
(20 °C)Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -0,3 (mesuré(e))
(Valeur du pH: 7)

Auto-inflammabilité: D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.

Décomposition thermique: Le produit est stable jusqu'au point d'ébullition.

Viscosité dynamique: 20 - 100 mPa.s
(20 °C)

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau:
miscible

Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Le produit n'est pas à étiqueter comme étant corrosif pour le transport.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême. Éviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
oxydants puissants, agent réducteur puissant, acides forts, bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
oxydes d'azote, oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. L'inhalation d'un mélange enrichi/saturé en vapeur dans l'air ne présente pas de risque aigu. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): env. 1.150 mg/kg (test BASF)

rat (par inhalation): 7 h (IRT)

Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Corrosif. Attaque la peau et les yeux. Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Données relatives à : acétate de 2-[2-[4-(diméthylamino)phényl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau pas de donnée: Corrosif. (estimé)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : acide acétique ... %

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant

Les données sont relatives à une solution de substance diluée dans l'eau.

Données relatives à : acétate de 2-[2-[4-(diméthylamino)phényl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation autre(s): dommage irréversible (Endpoint Assessment)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : acide acétique ... %

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant.

Les données sont relatives à une solution de substance diluée dans l'eau.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Un effet sensibilisant pour les personnes particulièrement sensibles ne peut être exclu.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance s'est révélée mutagène dans un test sur bactéries.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames

positif(ve) (Ligne directrice 471 de l'OCDE)

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

Autres informations sur la toxicité

Le produit a été évalué sur la base des données disponibles pour ses composants. Des lacunes existent dans les données disponibles sur les composants pris individuellement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le solvant s'élimine par biodégradation. Les colorants sont très stables comme leur domaine d'utilisation le laisse envisager et par conséquent difficilement biodégradables dans les conditions existant dans les stations d'épuration ou dans les eaux superficielles.

Données sur l'élimination:

70 - 80 % réduction de la coloration (Méthode statique)

Données relatives à : acétate de 2-[2-[4-(diméthylamino)phényl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium

Données sur l'élimination:

10 - 20 % formation de CO₂ par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée) Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

Potentiel de bioaccumulation:

charge faible des eaux usées grâce à une bonne tendance à l'adsorption

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à : acétate de 2-[2-[4-(diméthylamino)phényl]vinyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (CE) N° 453/2010: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Paramètres cumulatifs

Demande chimique en oxygène (DCO): 970 mg/g

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Le numéro de code des déchets selon le catalogue des déchets européen (EAK) ne peut pas être déterminé, car il dépend de l'utilisation.

En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU

UN2801

Nom d'expédition des

COLORANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ACIDE

Nations unies:

ACÉTIQUE, ACÉTATE DE 2-[2-[4-(DIMÉTHYLAMINO)PHÉNYL]VINYL]-1,3,3-TRIMÉTHYL-3H-INDOLIUM)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

Classe(s) de danger pour le transport: 8, EHS
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU: UN2801
 Nom d'expédition des Nations unies: COLORANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ACIDE ACÉTIQUE, ACÉTATE DE 2-[2-[4-(DIMÉTHYLAMINO)PHÉNYL]VINYL]-1,3,3-TRIMÉTHYL-3H-INDOLIUM)
 Classe(s) de danger pour le transport: 8, EHS
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

Numéro ONU: UN2801
 Nom d'expédition des Nations unies: COLORANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ACIDE ACÉTIQUE, ACÉTATE DE 2-[2-[4-(DIMÉTHYLAMINO)PHÉNYL]VINYL]-1,3,3-TRIMÉTHYL-3H-INDOLIUM)
 Classe(s) de danger pour le transport: 8, EHS
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
 Non évalué

Transport maritime**IMDG**

Numéro ONU: UN 2801
 Nom d'expédition des Nations unies: COLORANT LIQUIDE

Sea transport**IMDG**

UN number: UN 2801
 UN proper shipping name: DYE, LIQUID, CORROSIVE,

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.07.2018

Version: 6.0

Produit: **Basazol® Rouge 72 L**

(ID Nr. 30046868/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 10.07.2018

	CORROSIF, N.S.A. (contient ACIDE ACÉTIQUE, ACÉTATE DE 2-[2- [4- (DIMÉTHYLAMINO)PHÉNYL]VINYL]- 1,3,3-TRIMÉTHYL- 3H-INDOLIUM)		N.O.S. (contains ACETIC ACID, 2-[2- [4- (DIMETHYLAMINO) PHENYL]VINYL]- 1,3,3-TRIMETHYL- 3H- INDOLIUMACETAT E)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM	Transport hazard class(es):	8, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 2801	UN number:	UN 2801
Nom d'expédition des Nations unies:	COLORANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ACIDE ACÉTIQUE, ACÉTATE DE 2-[2- [4- (DIMÉTHYLAMINO)PHÉNYL]VINYL]- 1,3,3-TRIMÉTHYL- 3H-INDOLIUM)	UN proper shipping name:	DYE, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (contains ACETIC ACID, 2-[2- [4- (DIMETHYLAMINO) PHENYL]VINYL]- 1,3,3-TRIMETHYL- 3H- INDOLIUMACETAT E)
Classe(s) de danger pour le transport:	8	Transport hazard class(es):	8
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Classe de danger pour l'eau (Annexe 2 du VwVwS (Allemagne)): (2) Polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Eye Dam./Irrit. 1
 Aquatic Chronic 1
 Aquatic Acute 1
 Skin Corr./Irrit. 1B

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.